

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 24 mars 2009

Procès- verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	26
Conseiller représenté	01
Conseiller absent	00

Le mardi vingt quatre mars deux mille neuf le Conseil Municipal de la commune de La Côte-Saint-André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LA VERDURE, Maire de la Ville de LA COTE-SAINT-ANDRE.

La séance est ouverte à dix neuf heures trente en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, M.Pierre EISLER, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, M.Christophe VIGNON, Adjoint.

M.Roland GACHET, Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M.André BARBAN, M.Blagoj MATEVSKI, M.René JALLUT, M.François JOUSSE, M.Aziz AZIZ, Mme Laurence RIEHL, Mme Véronique LIBMAN, Mme Nadine THOMAS, Mme Anne VROYLANDT, Mme Cécile MARMONNIER, Mme Roseline BIESSY, M.Joël GULLON, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M.Eric GERMAIN-CARA, M. Laurent PERINO

Monsieur Gérard GIRAUD arrive à 19h35

Conseillère absente représentée :

Madame Catherine REYNIER représentée par Madame Elisabeth NICOUD

Conseiller absent :

//

Secrétaire de séance :

Madame Cécile MARMONNIER

Le compte rendu de la séance du 02 février 2009 est signé par tous les membres présents.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avis du comité technique paritaire, autorise le maire à supprimer des emplois dans plusieurs services afin de réaménager les postes existants et de rechercher une professionnalisation de certains postes.

2. Vote des taux d'impositions 2009

L'assemblée à la majorité absolue (21 voix pour 06 contre) vote le taux des trois taxes directes locales ainsi qu'il suit:

Taxe habitation: 10.98%

Taxe foncière: 23.08%

Taxe foncière non bâtie: 59.02%

3. Approbation du compte de gestion 2008

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2008 dressé par le Receveur municipal et présenté à l'assemblée et arrête les résultats budgétaires:

- recettes : 5 053 902,49 €

- dépenses: 4 972 624,32 €

-excédent: 81 278,17 €

4. Approbation du compte administratif 2008

Le Compte administratif 2008 présenté par Elisabeth Nicoud est adopté à l'unanimité après vérification des comptes chapitre par chapitre :

- section de fonctionnement

* dépenses réalisées 4 017 191,70 €

* recettes 4 254 011,38 €

- section d'investissement

* dépenses 955 432,62 €

* recettes 799 891,11 €

Résultat global + 240 746,44 €

5. Affectation du résultat 2008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 de 417 606,52 € :

1) R 1068 en investissement : réserve de recette: 336 711,00 €

2) R 002 en fonctionnement : report : 80 895,52 €

6. Budget primitif 2009

Le budget primitif est voté à la majorité absolue par 21 voix pour 06 contre. La section d'investissement s'équilibre à 4 466 194,48 € et la section d'investissement à 1 469 300 €

7. Subventions 2009 aux associations locales

Sur proposition de la commission des finances, la répartition de l'enveloppe est votée au Budget primitif 2009 à l'unanimité.

8. Versement anticipé des attributions du Fonds de Compensation de la T.V.A au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec le représentant de l'État. Par cette convention la commune s'engage à accroître ses dépenses d'investissement en 2009. Alors, l'État versera dès 2009 le montant du fonds de compensation de la TVA de l'année 2008.

9. Ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes d'un montant de 200 000 €

10. Passeports biométriques - traitement des photographies

Afin de ne pas concurrencer la profession des photographes, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas procéder au recueil de l'image numérisée conformément au choix autorisé par l'article 104 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2008.

11. Enseignement 1^{er} degré - forfait scolaire année scolaire 2009/2010 -

Le Conseil vote à l'unanimité, sur proposition de la commission écoles-jeunesse :

- le forfait scolaire à 43,78 € par élève

- les crédits complémentaires pour le bon fonctionnement des écoles, soit 4 015 € pour Marcel Pagnol et 1 020 € pour André Malraux.

- 360 € pour le fonctionnement du RASED.

12. Convention avec Halpades pour autoriser les travaux d'ancrage du mur en sous œuvre de l'Espace des Alpes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec Halpades pour la réalisation des travaux d'ancrage du mur en sous œuvre de l'espace des Alpes.

13. Travaux d'accessibilité salle aile nord au Château- demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'aide du Département pour les travaux d'accessibilité de la salle aile nord du Château Louis XI.

14. Construction trottoir partie haute rue 8t André - demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'aide du Département pour la construction d'un trottoir sur la partie haute de la rue St André.

INTERVENTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

1. Modification du tableau des effectifs

Joël GULLON fait remarquer qu'il n'a pas les délibérations.

Jacky LA VERDURE, la D.G.S. est absente. Elisabeth NICOUD et Martine CORREARD vont faire les photocopies.

2. Vote des taux d'impositions 2009

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

«La situation financière de la commune reste préoccupante comme l'a constaté le cabinet Stratorial Finances dans son audit présenté au public le 10 mars dernier, confirmant le constat de la Chambre Régionale des comptes de 2004.

A partir des éléments de l'audit, nous disons que la population attend de nous que la commune retrouve **une situation financière plus saine**.

La population attend de nous que, dans cette période économique et sociale, nous participions à l'**effort d'investissement nécessaire** pour soutenir l'activité économique et maintenir l'emploi, et que nous soyons encore plus près des familles les plus fragiles et les plus défavorisées d'entre nous.

La population attend de nous que **nous appliquions le programme pour lequel nous avons été élus** : favoriser le lien social en faisant jouer pleinement son rôle au CCAS, en maintenant l'aide aux associations, en favorisant les échanges, les rencontres entre les habitants, améliorer le cadre de vie et l'accessibilité, améliorer la sécurité routière sur la commune, assurer la tranquillité des habitants, favoriser l'épanouissement de chacun par la pratique du sport, par le développement de l'offre culturelle, offrir le meilleur service municipal possible tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement , continuer avec les habitants et les associations les concertations qui permettent de réaliser des projets partagés en utilisant au mieux les deniers publics, développer le rayonnement de notre ville

Toutes les raisons précitées nous ont amené à décider d'**appliquer le deuxième scénario** proposé par l'audit financier qui passe par une augmentation différenciée des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et de la Taxe foncière bâtie en 2009, un recours limité à l'emprunt, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et un niveau d'investissement de l'ordre du million d'euros par an, hors remboursement du capital de la dette.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons fait le choix d'augmenter les impôts. Nous connaissons les difficultés économiques que rencontre la population. L'année 2008 marquée par la confirmation de la crise économique doublée d'une sévère crise financière annonce une année 2009 difficile avec une baisse mécanique des recettes de la commune à cause notamment du désengagement de l'Etat et des transferts de services mal ou non compensés.

Mais différer ces décisions serait irresponsable Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous augmentons les taux d'imposition: Nous assumons car nous n'avons pas le droit de laisser la situation empirer comme le montre **le premier scénario de l'audit financier**

Ajoutons que l'effort financier consenti par tous les habitants sera utilisé tout de suite dès cette année ... »

Intervention de Monsieur Joël GULLON au nom du groupe La Côte Ensemble

« Le débat sur l'augmentation, ou non, des taux d'imposition 2009 est important surtout en ce moment. La crise est là. Que vous le vouliez, ou non, celle change notre quotidien, y compris au niveau de notre commune et de ses habitants.

Alors, le débat stérile sur la valeur des pourcentages d'augmentation ne doit pas masquer le montant final que chacun d'entre nous va voir sur sa feuille d'impôts. Pour une famille moyenne l'augmentation sera entre 120 et 150 € pour les deux taxes d'habitation et foncier bâti.

Dans le budget, article 7311 contributions directes : l'augmentation prévue des taux apporte 200 000 euros de plus (+ 13,6% par rapport à 2008). Pour avoir une idée si on compte 5 000 habitants cela fait 40 euros par personne. Et tout le monde ne paye pas des impôts.

Nous sommes contre cette hausse des taux car :

- la période actuelle ne permet pas de charger davantage nos concitoyens
- elle ne résout pas le problème de fond car l'épargne nette 2009 n'est pas améliorée sensiblement
- cette recette n'est pas affectée en totalité en investissement
- une prise en compte sélective des rendus de l'audit dans sa partie prospective
- toutes les pistes de l'audit n'ont pas été étudiées.

Quelles alternatives pour compenser ces 200 000 euros de recettes ?

- prise en compte hausse des bases (2,5%) : 37 000 euros
- maîtrise des charges de personnel à + 2% : 56 000 euros d'économie
- non augmentation de la subvention CCAS -centre social: 15 000 euros d'économie
- non réalisation audit financier par cabinet privé, qui aurait pu être réalisé par le Trésorier, comme il l'a dit lui-même en réunion: 16 000 euros d'économie
- non reconduction de la ligne 022 dépenses imprévues (non utilisée en 2008) 60 000 euros les 16 000 euros manquant auraient pu être impactées sur les tarifs aux non cotois pour les services comme l'école de musique ou l'école des sports, obligeant ainsi à lancer le débat avec l'intercommunalité,
- ou par la poursuite de la réflexion avec la Communauté de Communes pour l'accueil de personnes handicapées en vendant une partie des terrains sud Allivet.

Une méthode qui finit de nous convaincre de ne pas adhérer à votre proposition

- Un refus de transparence: nous n'avons pas eu le rendu de l'audit, contrairement à vos promesses
- une volonté de la majorité de ne pas travailler ensemble les hypothèses évoquées par le cabinet Stratorial
- une volonté de ne pas donner de situation claire. Il aurait été intéressant d'avoir en plus du budget une poursuite des ratios de l'audit notamment sur l'épargne avec l'impact du budget 2009, et encore mieux une projection pluriannuelle sur le restant du mandat comme le fait la Communauté de Communes.

Les choses sont donc possibles, autrement, en travaillant intelligemment et en concertation. C'est pourquoi nous demandons ce soir de reporter ce vote et celui du budget afin d'étudier l'ensemble des pistes évoquées dans l'audit.»

Intervention de Monsieur Laurent PERINO

«Monsieur le Maire,

Permettez-moi cette intervention au moment où vous soumettez au vote du conseil municipal une augmentation très significative des taux d'imposition.

Votre proposition est contraire à mes convictions ...

Je ne trouve pas acceptable qu'en cette période de crise vous puissiez solliciter de cette façon les contribuables. Vous avez approuvé l'augmentation du tarif de l'eau et l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères proposées en communauté de communes ; ces charges supplémentaires sur le budget des ménages ne vous semblaient-elles pas suffisantes?

Vous allez probablement me répondre que vous n'avez pas le choix, que la situation financière de la commune vous oblige à prendre cette décision !

Et bien permettez-moi Monsieur le Maire de vous contredire. L'audit financier nous a démontré que la commune est certes très endettée mais que la situation n'est pas catastrophique. Ce même audit préconise une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en particulier de la masse salariale qui pèse très lourdement sur les finances de notre commune.

Au lieu de cela le budget 2009 montre une progression déraisonnable de ce poste de dépenses. Vous pouvez toujours justifier cette augmentation des charges salariales en laissant croire qu'elle a pour but de pérenniser l'emploi sur La Côte-Saint-André, ou qu'elle est nécessaire pour maintenir un niveau de service acceptable. Je pense sincèrement que le niveau des services est déjà très acceptable pour une commune de notre taille. Quant à l'emploi il va être très difficile de faire comprendre à certains contribuables, touchés par le chômage technique ou pire par la perte de leur emploi, qu'ils vont par leur effort financier contribuer à lutter contre la précarité.

D'autre part il m'est difficile de comprendre pourquoi un recours à l'emprunt alors qu'en commission des finances vous avez déclaré que 2009 serait une année de transition sans projet d'envergure. Si cet emprunt n'est contracté que pour assurer les frais de fonctionnement vous conviendrez qu'il est donc urgent de revoir ceux-ci à la baisse puisque nous vivons, semble-t-il, au dessus de nos moyens. Et ce n'est pas en augmentant la dette que la situation financière va s'améliorer. Mais peut être n'ai-je pas tout saisi, ou tout compris de votre stratégie financière. Et pour cause! En tant qu'élus du groupe minoritaire je ne dispose d'aucun document de travail me permettant une analyse approfondie. Je croyais, sûrement très naïvement, que sur les dossiers importants tels que le budget une concertation de tous les élus aurait pu être intéressante. Au lieu de cela, les élus du groupe minoritaire sont systématiquement écartés des discussions. Ce qui m'amène à une dernière remarque sur la méthode de travail.

Le fait de nous écarter des réflexions importantes pour notre commune n'engendre pas un climat de travail très serein. En effet même si ne nous sommes pas toujours d'accord avec vous, vos décisions seront, et c'est mathématique, de toute façon adoptées. Comme je ne peux imaginer que vous manquiez de transparence, je ne vois qu'une explication à cette volonté de nous mettre systématiquement devant le fait accompli; vous pensez probablement que nous ne sommes pas capables de comprendre !

Avouez que c'est blessant et sans prétention je pense que vous avez tort.

Vous défendez la démocratie participative ... mais pas avec les élus du groupe minoritaire. Je ne comprends pas votre position d'autant que vous nous aviez promis des débats de fonds. Mais le budget ne fait peut être pas partie des sujets, qui pour vous, méritent d'être débattus. »

François JOUSSE répond que l'on peut faire des économies, on en a fait en 2008, on va en faire en 2009, à la marge. Les niveaux de remboursement de la dette sont tels que les économies sont difficiles. Comment baisser la subvention au CCAS alors que plus de familles sont en difficulté ?

En ce qui concerne l'augmentation des taux, il a fait le calcul suivant : l'augmentation de la taxe d'habitation représente + 29€ soit 8cts/jour, pour la taxe foncière bâtie cela représente 8,5cts/jour.

Pierre EISLER rappelle le caractère prospectif de l'audit de gestion. Le scénario n°2 est un guide pour les années qui viennent. Il s'agit de redonner de la richesse à la ville et non pas de l'appauvrir. Pour expliquer ces taux, il donne l'exemple de communes environnantes : les Deux Alpes 0,52% (la richesse se fait par le tourisme) ; Vaujany 3,85% (barrage) ; Champagnier 4,53% (usine chimique classée SEVESO) ; pour ces communes, les taux sont faibles parce que les ressources sont ailleurs. 10,98% à La Côte-Saint-André est-ce un taux élevé ? Il compare avec les communes voisines: St Siméon de Bressieux 10,80 % ; St Hilaire de la Côte 10,73 % ; St Jean de Bournay 10,57 % ; St Marcellin 10,73 % ; Tullins 11,96 % ; Viriville 11,80 % ; Brezins 11,83 % ; Rives 13,85 %. Pour savoir si le taux est raisonnable, supportable, il faut se comparer avec les voisins.

Toutes les parties de l'audit ont bien été étudiées. Il explique que la commune a fait le choix d'une gestion dynamique de la dette pour résorber la dette en continuant à investir et mettre en valeur notre ville.

L'objectif est de désendetter la commune et de la ramener dans les normes comptables qu'elle n'aurait pas dû quitter.

Christophe VIGNON, évoque l'augmentation des charges de personnel de + 4,5%. Il rappelle celles de 2007 à + de 5,87 %, 2006 à + 7,57 %. L'audit préconise une moyenne de 3,5% à juger sur la durée du mandat. L'audit n'a pas tenu compte des services nouveaux imposés par l'état (passeports biométriques qui représentent un coût financier supplémentaire). Concernant le vote de la subvention au CCAS elle va servir aux bénéficiaires et non à l'augmentation du personnel. Laurent Perino a calculé que 2 ou 4 % représentaient 50 000€ soit 5000 heures de travail.

Joël GULLON ajoute qu'il y a une maîtrise à faire de ce poste. En période de crise, on peut se poser des questions sur les augmentations antérieures qui correspondaient peut-être à une période plus favorable.

Le Maire fait 2 remarques, l'augmentation des taux permet de récupérer 179 000 € et non 200 000 € comme annoncé par Joël GULLON.

Tout d'abord, et c'est défini par le budget 2009 de l'État, les bases d'imposition augmentent de 2,5% pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière Bâtie et 1,5% pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Ensuite, le **Département et la Région n'ont pas augmenté leurs taux d'imposition.**

Pour ce qui est de la part communale, le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie ne change pas. Le taux de la Taxe

d'Habitation passe de **9,48% à 10,98%** et celui de la Taxe Foncière Bâtie de **20,78% à 23,08%** pour dégager **179 000 € de recettes nouvelles** et porter le produit des contributions directes de **34,5% à 37,5 % des recettes (40% en 2001)**.

Sur la feuille d'imposition, la part communale représentant 55 % du total de la TH payée, l'augmentation des taux correspond à 8,7 % de l'ensemble de la TH payée.

Sur la feuille d'imposition, la part communale représentant 43,5 % du total de la TFB payée, l'augmentation des taux correspond à 4,8 % de l'ensemble de la TFB payée.

Ainsi, une famille habitant sa maison qui payait 325 € de Taxe d'Habitation en 2008 paiera 36 € de plus en 2009, l'augmentation des taux communaux pesant pour 28 €.

2^{ème} remarque, il rappelle que les élus de l'opposition ont découvert l'intégralité de l'audit financier le 3 mars en même temps que la majorité.

Joël GULLON et Marielle COUP demandent les photocopies du budget.

Eric GERMAIN-CARA fait l'intervention suivante :

« Plaidoyer d'un ouvrier, d'un employé; cela changera !!!

En générale, lorsqu'une équipe arrive au pouvoir dans une municipalité, trois fois sur quatre, la première chose qu'elle fait, c'est d'augmenter les impôts.

Les électeurs, pour les politiques, ont la réputation d'être des amnésiques. Au bout de cinq ans, on met en place un projet et on n'est pas taxé d'immobilisme. On peut ainsi se représenter aux élections suivantes dans des conditions optimum.

C'est triste, mais c'est comme ça !

Mais voilà, la crise est passée par là !!!

Vous vous en êtes bien rendu compte puisque, gênés, vous avez mandatés un audit coûteux, incomplet et inutile afin d'essayer de vous dédouaner des responsabilités qui sont les vôtres:

- coûteux, car 16.000€, c'est environ 9% des recettes de ce que va vous rapporter l'augmentation

- incomplet, car celui-ci n'est qu'un budget de trésorerie. Il ne prend pas en compte les actifs de la municipalité. De plus, aucun élément ne permet de juger l'état de richesse des Côtôis qui, contrairement à ce que vous semblez penser, n'est pas bon ! Nous ne sommes pas aux Deux Alpes.

- inutile, car, au final ce n'est qu'une redite de ce que nous savions (dixit le trésorier qui affirmait le 3 mars qu'il arrivait aux mêmes chiffres). Pourquoi ne pas avoir directement pris les siens ?

Ce soir, nous allons mettre au vote cette augmentation antisociale.

Je suis curieux de voir si je vais me réconcilier avec le genre humain. L'un de vous, car je ne peux imaginer que sur 21 personnes, aucune n'ait connaissance d'au moins quelqu'un que cette augmentation affectera ; osera briser l'omerta, le dictat de l'équipe dirigeante en s'abstenant.

Je ne fais pas d'illusion.

Cette augmentation aura au moins le mérite de nous dispenser des beaux discours Obamaniac sur le pouvoir d'achat puisqu'avec le peu de moyens que vous avez, vous aggravez encore la situation.

Ce soir, ce n'est pas seulement un débat sur augmenter ou ne pas augmenter les impôts: c'est un choix entre l'éthique et la politique.

A vos consciences ! »

4. Approbation du compte administratif 2008

Marie-Thérèse Robert demande pourquoi l'indemnité des élus augmente.

Jacky LAVERDURE , il s'agit de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique

François JOUSSE demande à quoi correspondent les restes à réaliser 2007-2008

Jacky LA VERDURE donne l'exemple de la table d'orientation, prévue depuis 3 ans, elle va être réalisée en 2009.

5. Affectation du résultat 2008

Jacky LAVERDURE, le déficit d'investissement s'explique par les travaux du clocher.

6. Budget primitif 2009

Jacky LAVERDURE, tout contrat rediscuté sera négocié ferme comme nous l'avons fait pour les assurances en 2008 en baisse de 4000€.

- l'augmentation de + 4,6% des charges de personnel s'explique de la façon suivante: titularisation d'une personne plus une personne nouvelle pour les passeports biométriques (on pourrait passer de 300 passeports à 2500 par an. La compensation financière de l'état est de 5000€ cette année: coût : + 0,6 à 0,7 %. Sans cela, les charges de personnel auraient augmenté de 3,7 à 3,8 %. Nous avons prévu une augmentation du SMIC et de l'indice de 2 points.

- les travaux en régie seront transférés en investissement pour récupérer la TVA.

- le compte 6562 « Aide sociale due au Département » a doublé : par convention signée en 1999, la commune devait reverser 21 163€ par an jusqu'en 2010. Or ce reversement n'a pas été effectué pendant 3 années (2001 - 2002 - 2004) soit 63.489€. Le Conseil Général nous a demandé de régulariser la situation.

Elisabeth NICLOUD donne des précisions sur le budget du C.C.A.S. Sur intervention du Maire nous avons proposé de verser 42 326 € en 2009 et 2010 et 21 163 en 2011.

Elisabeth NICLOUD et Joël GULLON s'accordent à dire que rien n'a été fait pour le logement par la C.C.P.B.L. En attendant Elisabeth NICLOUD informe de la mise en place d'une commission consultative d'attribution des logements sociaux au niveau communal.

Laurence RIERL demande les conséquences sur la charge de personnel du mercredi vaqué depuis septembre 2008.

Elisabeth NICLOUD répond qu'une demande auprès de la C.N.A.F. n'a pas abouti. Les subventions de la C.A.F. diminuent progressivement.

Marie-Thérèse ROBERT, demande quelle est l'augmentation en % des familles touchées par la crise.

Il y a des familles nombreuses (5 personnes) des femmes seules avec enfants et depuis 2009 plus de retraités. Le but n'est pas de maintenir ces personnes dans l'assistanat mais de les aider à se réinsérer dans la société. Nous avons besoin des associations et des bénévoles.

Jacky LA VERDURE déplore les retraits de l'État qui font que les communes doivent se débrouiller.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante: « Relancer les investissements :

Le financement de l'investissement 2009 :

- Un recours à l'emprunt limité en 2009 : 213 000 €
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 142 700€, le volume d'investissements programmé cette année permettant de récupérer dès cette année le FCTV A de 2008 soit 56000 €.
- La TLE (Taxe Locale d'Équipement) estimée à 130 000 €
- Le virement de la section de fonctionnement: 458 480€ pour payer le capital à rembourser (407 000€) cette année.

Recours à l'emprunt

Nous n'envisageons pas de recourir à l'emprunt en 2009.

Trois éléments nous ont décidé à recourir à l'emprunt en 2009 :

- Le troisième scénario de l'audit montre qu'emprunter faiblement en 2009 ne remet pas en cause la capacité de désendettement en fin de mandat.
- Dans le contexte économique difficile, notre commune se doit de participer à la nécessaire relance de

l'investissement à la fois pour soutenir l'activité économique et pour satisfaire les besoins les plus urgents de la population tout en préparant l'avenir: ne pas emprunter aurait limité les investissements d'autant.

➤ Investir un euro de plus que la moyenne des investissements de 2004-2005-2006-2007 soit plus de 742 000 € nous permet de récupérer le FCTVA de l'année 2008 dès 2009 soit 56 000 €. Sans emprunt, nous ne passions pas ... (Loi de finances 2009 votée définitivement fin janvier, après les vœux).

Pourquoi investir?

Pour soutenir l'économie par l'investissement et avoir un niveau suffisant d'investissement

Tout cela pour appliquer le programme pour lequel nous avons été élus. Cet effort d'investissement se traduira sur le terrain par trois orientations:

Une ville plus accueillante et plus sûre

mieux vivre en ville : réfection de trottoirs, ... , parkings ... , aménagement haut de la Rue Saint-André ...

une meilleure sécurité routière : poursuite de l'aménagement de sécurité Avenue Camille Rocher, premières mesures concrètes pour faciliter les déplacements et ralentir les véhicules (plate-formes, ralentisseurs, chicanes, déclassements de chemins ...), entretien de voiries, travaux de confortement du chemin de Baune

accessibilité et entretien des bâtiments et espaces publics communaux, santé, sécurité et salubrité:

aménagement accessibilité Salle Aile Nord, mise en conformité des défenses incendie, installation de défibrillateurs, ...

Une ville plus fraternelle

davantage d'éducation et de citoyenneté: début du processus de rénovation des écoles publiques, achat de matériels informatiques, enveloppe d'investissement pour le CME (Conseil Municipal des Enfants) ...

davantage de communication: site internet, panneaux d'information, signalétique

Une ville au développement maîtrisé

Mise en place de la ZPPAUP, poursuite du projet de la ZAC de la Contesse-Pré Soldat, démarrage de la mise en œuvre du PLU (Plan Local d'Urbanisme), nécessité de lancer diverses études incontournables si l'on veut accompagner les changements et ne pas les subir : le carrefour Avenue Jongkind - Rue Commandant Juilhet, Chemin de la Serve. »

7.Subventions 2009 aux associations locales

Monsieur le Maire apporte les précisions ci-après:

- reconduction des sommes par rapport à 2008

- Economie Côtoise finance le nouveau plan de la ville

- la M.J.C. représente 12.500 € environ

- l'O.M.S. passe de 29.000 € à 31.378€ car le nombre d'adhérents augmente de 16.96% (de 1574 à 1841 personnes).

Elisabeth NICLOUD, rappelle que le centre social est un lieu ressource pour les associations.

14 - Construction trottoir partie haute rue St André - demande de subvention au Conseil Général

François JOUSSE demande si les travaux vont se faire en régie ?

Dominique MASSON répond qu'il s'agit d'une création. Par conséquent, appel à une entreprise extérieure.

A la question de Madame GILIBERT, Dominique MASSON répond que les travaux vont se faire dans les normes pour la circulation des personnes à mobilité réduite.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus de la distribution postale par le Sictom des Pays de Bièvre Liers de la lettre « A propos du Tri »

Monsieur le Maire rappelle la visite de D.N.A. Le 25 mars à 18h00.

Il fait part des invitations le 04 avril 2009 à la soirée Couleurs d'Afrique à St Hilaire de La Côte et à la soirée

Moules Frites de l'Association des Gens du Nord.

Il donne la date du prochain Conseil Municipal d'enfants : samedi 04 avril à 10h00

Prochain conseil municipal : mardi 28 avril 2009 à 20h30

La séance est levée à 22h50